

Le projet de casino flottant rebondit aux Sablettes

ÉCONOMIE Le groupe Joa étudierait l'option consistant à installer des machines à sous dans les salons du « Grand hôtel »

Quand la municipalité a relancé le projet d'un casino en centre-ville, d'aucuns se sont interrogés : pourquoi ne pas l'installer aux Sablettes, site d'animation historique de la deuxième ville du Var. Le vœu des partisans d'un retour dans ce quartier où ont rayonné trois établissements de jeux au siècle dernier va-t-il être exaucé? L'idée fait son chemin, du moins pour la mise en route du casino « provisoire » que doit exploiter le groupe Joa en 2012, en parallèle de la construction du grand établissement sur le port de La Seyne.

Selon la délégation de service public (DSP) signée entre la ville et le 3^e casinotier français en avril dernier, l'exploitation du casino doit s'effectuer en deux phases : « Pendant le temps nécessaire à la réalisation des travaux du casino définitif (deux ans, Ndlr), le délégataire doit exploiter, dans des locaux provisoires, une ou plusieurs salles de jeux, une activité de restauration et de bar, et une activité d'animation ».

« Des agréments compliqués »

La délibération votée en conseil municipal évoquait un « casino flottant » d'une surface d'environ 1 000 m², amarrée dans le périmètre des darses (grande forme et cales de mises à l'eau). Le texte précisait même que le casino provisoire « pourrait être installé sur une barge ou un bateau de croisière ».

Séduisant sur le papier, le projet avait les faveurs de la Ville. Mais il semble que sa mise en œuvre soit à la fois fastidieuse et coûteuse.



Récemment rénové, l'établissement des Sablettes dispose de grandes salles de standing qui semblent séduire le groupe Joa. D'autant que le bâtiment présente toutes les garanties : déjà aux normes de sécurité, avec accès pour les personnes à mobilité réduite, il dispose aussi d'une salle des coffres. (Photo Dominique Leriche)

« Installer le casino provisoire sur une barge suppose des agréments des autorités maritimes qui pourraient être longs et compliqués à obtenir, ce qui pourrait retarder la mise en place du casino définitif », avance le maire de La Seyne. D'où la piste des Sablettes. « C'est une des hypothèses aujourd'hui envisagées par le groupe Joa », confirme Marc Vuillemot.

Les avantages sont évidents : installer des machines à sous dans un bâtiment existant est bien plus

simple que d'aménager une plateforme flottante destinée à accueillir le public. D'autant que l'établissement des Sablettes, avec ses grandes salles et sa terrasse panoramique en bord de mer, offre un cadre idéal. Déjà réputé pour l'accueil de manifestations de prestige (location de salles pour des mariages, salons, congrès, etc.), il dispose aussi d'une salle des coffres.

Si les dirigeants de Joa Groupe, actuellement en congés, n'ont pas

officiellement validé cette hypothèse, Roger Madern, le propriétaire seynois de l'établissement des Sablettes, nous a confirmé avoir été approché par des responsables du casinotier. « Ils sont venus me voir, nous avons discuté pendant près d'une heure. Rien n'est encore négocié, il faut tomber d'accord. J'attends de voir ce qu'ils vont me proposer. Mais sur le principe, cela peut être intéressant pour nous. »

L'accord tacite de la Ville

La municipalité voit aussi d'un bon œil cette évolution du projet. « La priorité de Joa, c'est de respecter les délais. Plus vite ils auront l'autorisation d'exploiter, rappelle le maire, mieux ce sera pour eux et pour nous, car nous comptons sur les recettes de ce futur casino (selon la DSP, Joa reversera à la Ville au moins 10 % des revenus du jeu, Ndlr). Alors, qu'ils aillent aux Sablettes ou dans une tour du quartier Berthe, moi ça me va! », plaisante Marc Vuillemot.

Toujours est-il que le projet sera lancé dès que Joa obtiendra, du ministère de l'Intérieur, l'autorisation d'exploiter des machines à sous à La Seyne. Le nombre de 75 machines à sous a été avancé. Les jeux ne sont pas encore faits mais le dossier avance : selon la municipalité, le dépôt du permis de construire pour le casino définitif est prévu le mois prochain.

M. G.

mguillon@nicematin.fr

L'image de marque de la cité balnéaire

Souvenir d'un temps révolu, les trois casinos des Sablettes et de Tamaris ont fait, durant trois décennies, la renommée de La Seyne. Édifiés à l'initiative de Michel Pacha, dans la continuité des somptueux palaces, ils ont été conçus pour distraire les touristes. À partir de 1870, les deux stations balnéaires attirent les curistes, c'est la mode des bains de mer et des distractions chics : on dîne, on danse, on joue.

Mais le succès ne dure qu'un temps. Le tournant du siècle amorce le déclin. Les casinos baissent le rideau. La station sommeille. Les congés payés de 1936 relancent l'activité dans un sens plus populaire, mais les bombardements de la guerre portent le coup de grâce. Clin d'œil à cette époque : le Grand Hôtel Casino des Sablettes, dont le nom a été conservé même s'il est dédié, depuis des années, à l'accueil de manifestations « de prestige » (location de salles pour les séminaires, mariages, salons, etc.).

Si la roue devait tourner à nouveau, le crépitement des pièces dans le grand hall ferait revivre durant deux ans l'ambiance de la belle époque des Sablettes-les-Bains.

